

# PROTECTION DU HARICOT

Principaux produits utilisables

2019

## RECOMMANDATIONS

- Les produits mentionnés dans cette fiche (liste non exhaustive) ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de mise sur le Marché), en tenant compte du nouveau catalogue des usages, dans lequel le haricot est une culture « de référence ».
- Avant de réaliser un traitement, lire attentivement l'étiquette du produit qui a une valeur légale et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Enregistrer les traitements sur un registre (obligation réglementaire).
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'applicateur : combinaison, gants, masque adapté... et pour la protection de l'environnement.
- Les produits phytosanitaires doivent être stockés dans une armoire ou un local réservé à cet usage, hors gel, aéré ou ventilé et fermé à clef.

*L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin. Cependant, en aucun cas, l'APREL et les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur, ainsi que des conséquences, quelles qu'elles soient, qui pourraient en résulter.*

**Seules les informations figurant sur l'étiquette font foi.**

Dans les tableaux des pages suivantes :

**DAR** Délai d'emploi Avant Récolte, exprimé en jours.

Élaboration : APREL, CETA et  
Chambres d'agriculture 06, 13,  
84.

**DRE** Délai de rentrée dans la parcelle après  
traitement, exprimé en heures.  
6/8 h : 6h en plein champ, 8 h sous abri  
Np : non pertinent en plein champ

Coordination : Daniel IZARD  
Chambre d'agriculture 84 -  
APREL

**NA** Nombre maximum d'applications

Document mis à jour en  
novembre 2018.



Produit autorisé en Agriculture Biologique.

**Biocontrôle** : voir la fiche Apret spécifique.

**CMR** : cancérogène, mutagène, reprotoxique. Voir la fiche spécifique.

# RAVAGEURS

## ● Pucerons

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
DECIS PROTECH	0,83 L	7 j	6/8 h	3	
KARATE K	1,5 L	7 j	48 h	2	CMR

## ● Acariens

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
NISSORUN	0,5 kg	15 j	6/8 h		

Produit retiré du marché pour cet usage.  
Délai de vente 15/04/2019, délai d'utilisation 15/04/2020

## ● Acariens, aleurodes, pucerons

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
ERADICOAT	↓	1 j	24 h	20	Biocontrôle Sous abri uniquement

La dose homologuée est de 75 L/ha, mais la firme conseille de l'utiliser en localisé à une concentration de 25 ml/litre d'eau. Traiter en conditions sèches et ensoleillées. Effet choc. Autorisé sur pucerons, acariens, aleurodes. Produit nouveau, pas de référence.

## ● Chenilles phytophages (Noctuelles défoliatrices)

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
DIPEL DF ou BACTURA ou SCUTELLO DF	1 kg	3 j	Np/8 h	8	 Biocontrôle
XENTARI	1 kg	3 j	24 h	7	 Biocontrôle
DELFIN	1,5 kg	3 j	Np/8 h	6	 Biocontrôle
ALTACOR	0,085 kg	1 j	6/8 h	2	
AFFIRM ou PROCLAIM	1,5 kg	3 j	6/8 h	3	

# MALADIES

Les maladies du haricot sont rares sous abris et nécessitent peu ou pas d'interventions.

## ● Pourriture grise et sclérotiniose (*Botrytis, Sclerotinia*)

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
PICTOR PRO	1 kg	7 j	6/8 h	2	
SCALA	1,5 L	14 j	6/8 h	2	
SWITCH	1 kg	14 j	48 h	2	

Afin d'éviter la présence de métabolites dans les cultures suivantes, il conviendra de ne pas semer/planter de cultures dont la partie consommée sont les feuilles dans les 4 mois (120 jours) suivant la dernière application du produit.

## ● Bactérioses

Pour lutter contre les bactérioses, de nombreux produits à base de cuivre sont utilisés. En voici deux exemples :

Spécialité commerciale	Dose / ha	DAR	DRE	NA	remarques
BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K	10 kg	Non notifié	6/8 h		
NORDOX 75 WG	3,33 kg	21 j	6/8 h		
HELIOCUIVRE	3,1 L	3 j	24 h	5	

# PRODUITS HARICOT

	Spécialité commerciale	Substance active	LMR	ZNT
FONGICIDES	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K	Cuivre du sulfate	20	5
	NORDOX 75 WG	Cuivre de l'oxyde cuivreux	20	5
	HELIOCUIVRE	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre	20	5
	PICTOR PRO	boscalid	5	5
	SCALA	pyriméthanil	3	5
	SWITCH	fludioxonil cyprodinil	1 2	5
INSECTICIDES	ALTRACOR	chorantraniliprole	0,8	5
	AFFIRM	émamectine	0,03	5
	DELFIN	<i>Bacillus thuringiensis kurstaki</i>		5
	DIPEL DF	<i>Bacillus thuringiensis kurstaki</i>		5
	XENTARI	<i>Bacillus thuringiensis aizawai</i>		5
	DECIS PROTECH	deltaméthrine	0,2	20
	ERADICOAT	maltodextrine		5
	KARATE K	lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	0,2 1,5	5
	NISSORUN	hexythiazox	0,5	5

**LMR** Limite maximale de résidus, exprimée en mg/kg.

**ZNT** Zone non traitée, exprimée en mètres.

La ZNT ne s'applique pas lorsque le traitement est effectué en serre dont les côtés sont fermés.